Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN
NOUVELLE -CALEDONIE

Nouméa le 29 septembre 2016

FONDS PACIFIQUE 2017
Fonds de coopération économique, sociale et culturelle pour le Pacifique

APPEL A PROJETS

Le Fonds Pacifique, géré par le Secrétariat Permanent pour le Pacifique et inscrit au budget du Ministère des Affaires étrangères et du développement international (MAEDI), a pour objectif de promouvoir la coopération économique, sociale, scientifique et culturelle dans le Pacifique. Il contribue à l'insertion régionale de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie et des îles Wallis et Futuna.

Le Fonds est consacré aux actions régionales de coopération avec les pays et les organisations océaniens. Il vient en appui à d'autres programmes de coopération, à des actions de coopération régionales menées par les territoires français du Pacifique voire à des actions menées par les organisations régionales océaniennes.

Les projets financés doivent poursuivre l'objectif général **d'insertion des collectivités d'outre-mer dans la région**. Pour 2017 seront prioritaires :

- Les projets permettant aux collectivités françaises d'être associées à la lutte contre le changement climatique et à la prévention des risques de catastrophes ; sera prioritaire tout projet qui contribuera au respect des obligations des Etats ainsi qu'à la mise en œuvre des décisions qui ont été prises à la COP 21 et celles qui le seront lors de la COP 22 et/ou qui s'appuieront sur les engagements pris par les Etats et les collectivités françaises de l'Océanie lors des rencontres régionales ou internationales.

- Les projets économiques et industriels tels qu'études de faisabilité, études d'impact, actions de formation mettant en œuvre le savoir-faire des collectivités françaises ou bénéficiant à ces dernières en concourant au renforcement des échanges économiques au niveau régional.

- Les projets de sécurité sanitaire (lutte contre les maladies endémiques non transmissibles ou dues à des vecteurs infectieux) et projets de sécurité alimentaire (gestion des ressources halieutiques, actions à fort potentiel de développement économique et d'accroissement des échanges régionaux).

Peuvent bénéficier de subventions tout organisme, institution, association, administration, entreprise dont les projets répondent à la vocation du Fonds Pacifique. Il intervient en cofinancement de projets. La contribution du fonds Pacifique ne saurait excéder 50% de la dépense globale. Plusieurs modalités de financement sont possibles : apport direct du bénéficiaire du projet, intervention d'autres bailleurs de fonds, mise à disposition de moyens matériels et humains. En tout état de cause ces cofinancements devront être confirmés en amont, lors de la constitution du dossier.

Les demandes de subventions doivent être présentées selon le modèle de fiche-projet téléchargeable sur le site internet du haut-commissariat.

Le respect du modèle est impératif, l'ensemble des rubriques doivent être renseignées. Les fiches doivent être impérativement rédigées en français, les pièces jointes pouvant éventuellement être présentées en anglais.

Une fois remplie, la fiche-projet, accompagnée de ses annexes doit être adressée au Haut-commissariat, mission relations internationales – BP C5 – 98844 Nouméa cedex, ou par voie électronique à la Chargée de mission pour les relations internationales, Caroline Gravelat, qui se tient également à disposition pour vous apporter l'aide nécessaire au montage des projets (caroline.gravelat@nouvelle-caledonie.gouv.fr). **La date limite de réception des demandes est le 18 novembre 2016.**

Le comité directeur du Fonds Pacifique se réunira début 2017. Ses décisions seront notifiées dans les jours qui suivront.

Destinataires :

- Site internet du haut-commissariat

- Monsieur le Président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie
- Messieurs les Présidents des assemblées de province
- Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nouvelle-Calédonie
- Monsieur le Président de la Chambre des métiers
- Monsieur le Président de la Chambre d'agriculture
- Monsieur le Président de la section locale des Conseillers du Commerce Extérieur de la France
- Monsieur le Président de l'université de Nouvelle-Calédonie
- Monsieur le Directeur de l'institut de recherche pour le développement
- Monsieur le Directeur de l'Ifremer
- Monsieur le directeur du CNRT
- Monsieur le Directeur interégional de Météo France
- Monsieur le Directeur de l'Institut agricole néo-calédonien
- Monsieur le Directeur de l'Agence des aires marines protégées
- Madame la Directrice de l'institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie
- Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier Territorial
- Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier Spécialisé
- Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier Nord
- Monsieur le Vice-recteur
- Madame la Directrice de l'Institut de formation des professions de santé
- Monsieur le Directeur de l'Ecole de Gestion et de Commerce
- Monsieur le Directeur du CNAM
- Monsieur le Directeur du centre de formation des apprentis
- Monsieur le Président du centre de formation aux techniques de la mine et des carrières
- Monsieur le Directeur de l'école des métiers de la mer
- Monsieur le Directeur du GNFA Pacific
- Monsieur le Directeur du GRETA
- Monsieur le Directeur de l'Ecole des Sapeurs Pompiers
- Monsieur le Directeur du Centre de formation des pompiers d'aéroport pour la région Pacifique
- Madame la Directrice du Mouvement des entreprises de France Nouvelle-Calédonie (MEDEF-NC) ;
- Madame la Présidente de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises de Nouvelle-Calédonie (CGPME-NC) ;
- Monsieur le Président de l'union professionnelle des artisans de Nouvelle-Calédonie (UPA-NC)
- Clusters
- Monsieur le chargé de mission pour les affaires culturelles
- Madame la Directrice de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement
- Monsieur le Conseiller Industriel